



Villejust Informations

A la Une...

ACCUEIL DE LOISIRS

Sessions Juillet-Août 2013



**JOURNEE PORTES OUVERTES
LE SAMEDI 07 SEPTEMBRE
VENEZ NOMBREUX**

Retrouvez toutes les informations concernant le fonctionnement de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), les plannings d'activités, l'ensemble des photos... sur le blog

<http://acm-de-villejust.over-blog.com>

NB : Ce bulletin municipal n'est édité qu'en version intégrale

Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 3
Cadre de vie	4
Associations	5 à 7
Informations pratiques	8

SERVICE SCOLAIRE / TRANSPORTS SCOLAIRES LYCEE HENRI POINCARÉ



La municipalité vous informe qu'après discussions et avec le soutien de M. Dominique FONTENAILLE, le Conseil Général a étudié la faisabilité in situ de notre demande d'extension jusqu'au lycée Henri POINCARÉ de la ligne de transport scolaire partant de Villejust et desservant le collège Jules Verne, et ce dès la rentrée 2013 et s'est prononcé favorablement.

Nous avons donc le plaisir de vous confirmer qu'à compter du **mardi 3 septembre 2013**, un bus desservira le **lycée Henri Poincaré** via la ligne de transport scolaire partant de Villejust et desservant le **collège Jules Verne**.
Les lycéens devront utiliser un titre d'abonnement **Scol'R** pour emprunter ce trajet **et non plus la carte Imagine'R**.
Reste à être définis lors d'une réunion qui se déroulera fin août avec les différents partenaires, les horaires et le point d'arrêt exact.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE



La permanence parlementaire de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, se situe au

102, rue du Président François Mitterrand à Longjumeau

Tel : 01 69 01 96 05

Mail : contact@nk-m.fr

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

PERMANENCES DÉLOCALISÉES

A la mairie de Villebon-sur-Yvette, le premier samedi de chaque mois de 10h à 12h.

A la mairie de Montlhéry, le premier vendredi de chaque mois de 10h à 12h.

A la mairie de Limours, le deuxième vendredi de chaque mois de 10h à 12h.

A la mairie d'Épinay-sur-Orge, le quatrième vendredi de chaque mois de 10h à 12h.

PREVENTION CANICULE 2013—RAPPEL

Dans le cadre de la prévention "Plan canicule 2013", la municipalité a ouvert un registre qui recense les personnes âgées, fragiles ou handicapées sur notre commune.

Si vous désirez y être inscrit, il vous suffit de contacter la mairie au 01 69 31 74 43
Service des Affaires Générales.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les Sapeurs Pompiers au 18 ou le SAMU au 15.



CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE—RAPPEL

Y'a tout et c'est pour vous ! Le Conseil Général de l'Essonne a décidé de construire le portail jeunesse **Yatou91.fr**.

Destiné aux jeunes, il les aidera dans leurs démarches et dans leurs recherches d'informations sur leur orientation, leur étude, leur emploi, leur logement, leur santé...



PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

ETAT D'AVANCEMENT

Comme vous le savez, le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune est en révision afin notamment d'être transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après une longue phase d'études, le projet de PLU a été arrêté lors du Conseil Municipal du 10 juin dernier.

Il est actuellement soumis aux Personnes Publiques Associées qui disposent **d'un délai de 3 mois** pour émettre un avis sur le projet proposé par la commune.

La prochaine étape de la procédure est l'enquête publique qui devrait débuter dans le courant du mois d'octobre. Ce sera l'occasion pour vous de vous exprimer sur le projet de PLU.

Le commissaire enquêteur est déjà nommé et une nouvelle information sera faite à la rentrée pour vous communiquer **les dates précises de l'enquête publique ainsi que des permanences du commissaire enquêteur.**



FLASH INFO • Appel aux dons

Eléana,

Petite Ballainvilloise a actuellement 15 mois et demi (mais 7 mois au niveau de son évolution).

Ce retard psychomoteur est dû à une anomalie chromosomique liée à une brachycéphalie (malformation du crâne qui selon les enfants peut occasionner des troubles psychomoteurs, visuels, et du langage).

Pour l'aider à évoluer et faire en sorte qu'elle ne régresse pas, elle a besoin de 2 séances de psychomotricité par semaine. Cette spécialité n'est pas prise en charge par la sécurité sociale. Chaque séance coûte 40 euros.

Son problème a été dépisté trop tard pour être soigné en France. Par contre, en Espagne elle a trouvé un professeur qui accepte d'intervenir. Cela nécessitera des allers et retours réguliers et un budget estimé à environ 5 000 euros.

Il y a urgence à intervenir pour le bien être de la petite fille.

Il faut aider financièrement cette maman qui vit seule avec ses deux filles avec 701 euros de la CAF.

Chaque don sera le bienvenu. Si vous souhaitez venir en aide à Eléana, vous pouvez libeller vos chèques au nom du CCAS de Ballainvilliers qui sera le relais.

En espérant que vous serez sensible à cet appel, je vous remercie par avance de votre soutien.

Brigitte Puech

Maire de Ballainvilliers
3 rue du Petit Ballainvilliers
91160-BALLAINVILLIERS

VIGILANCE - RAPPEL

Certains habitants de la commune sont contactés téléphoniquement par des personnes leur proposant des diagnostics de recherches de termites en précisant qu'elles sont mandatées par la mairie.

SOYEZ VIGILANTS car la mairie n'a pris aucune décision en ce sens.

D'autres appels tout aussi malveillants proposent des relevés de compteurs au nom d'EDF, MÉFIEZ-VOUS car ces personnes ne font pas partie de cette société.

En cas de doute, vous pouvez appeler le service urbanisme au **01 69 31 74 46**



Venez nombreux à la Fête de la Récup' organisée au SIOM
DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2013 DE 09H00 à 18H00

Que vous vouliez vendre des objets dont vous n'avez plus besoin ou bien acheter à petit prix des livres, des jouets,...



Cet évènement se déroulera pendant les journées du Patrimoine et à cette occasion vous pourrez visiter les nouvelles installations de l'usine d'incinération qui est devenue un vrai centre de valorisation énergétique avec la production d'eau chaude et d'électricité.

N'oubliez pas, vous pouvez soit venir y flâner ou bien y tenir un stand. **Pour vous inscrire en tant qu'exposant, demander votre bulletin d'inscription à com@siom.fr ou au 01 64 53 30 00**



Déchets fermentescibles...

Et si nous les compostions !



30% de nos ordures ménagères sont des déchets fermentescibles, c'est-à-dire des déchets composés de matières organiques biodégradables comme les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les coquilles d'œufs ou encore le carton, Qu'attendons-nous pour les valoriser ?

Comment ? Grâce au compostage. Ce procédé permet, après 6 à 8 mois de maturation, de fabriquer du compost 100% naturel et gratuit, favorisant notamment la croissance des plantes.

Avec quel matériel ? Le SIOM, en partenariat avec votre mairie, organise chaque année des formations à l'issue desquelles vous récupérez un composteur ou un lombricomposteur.

Combien ça coûte ? Depuis cet été, le SIOM demande une participation financière de 15 € pour le composteur de 400 litres ou le lombricomposteur et de 20 € pour le composteur de 800 litres.

Est-ce difficile ? Le compostage est à la portée de chacun et le SIOM vous propose également un accompagnement et un suivi personnalisé afin de garantir le succès de votre démarche.

Si vous êtes motivés pour vous lancer dans le compostage individuel ou si vous hésitez car vous avez connu, dans le passé, une mauvaise expérience, contactez le SIOM par mail à prevention@siom.fr ou par téléphone

au 01 64 53 30 22 - www.siom.fr

Le saviez-vous ?

Promouvoir le compostage domestique afin de réduire la production de déchets est une action phare du Programme Local de Prévention des déchets engagé par le SIOM. Ce programme a pour objectif de réduire, sur 5 ans, de 7,5% la production des déchets du territoire SIOM soit une diminution de 34 kg par habitant.

EUROP'ESSONNE



30 avenue Carnot
91300 Massy

TOUS A VÉLO

BALADES INAUGURALES

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

VENEZ DÉCOUVRIR LES CIRCULATIONS
DOUCES AMÉNAGÉES PAR EUROP'ESSONNE

Plus d'information: www.automnales-ballainvillier.fr



PROGRAMME DE LA MATINÉE

2 BALADES DE 7 ET 9,5 KM VOUS SONT PROPOSÉES EN FONCTION DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE.

10H30 - DÉPART

10H45 :

Rue de Paris - Rond point
des droits et devoirs des
enfants
Champlan

11H15 :

Rond-Point des Pouards
Champlan

11H30 :

Avenue du Maréchal
Leclerc
Longjumeau

12h :

Avenue Victor Basch
Longjumeau

10H45 :

Chemin des Hauts de
Villevents
Villejust

11H :

Route de Villejust
Nozay

11H30 :

Collège Louise Weiss
Nozay

11h45 :

Chemin Saint-Eloi
La Ville du Bois

12h15 :

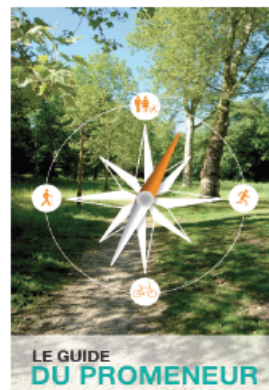
Route de la Grange aux
Cercles
Ballainvilliers

12H30 - ARRIVÉE À BALLAINVILLIERS

Les balades encadrées permettront aux familles et jeunes enfants de se joindre au cortège.



A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE SES CIRCULATIONS DOUCES, EUROP'ESSONNE ÉDITE LE « GUIDE DU PROMENEUR » PERMETTANT À CHACUN DE DÉCOUVRIR LES BALADES OFFERTES SUR LE TERRITOIRE.



A la disposition de tous dans les accueils des mairies d'Europ'Essonne, ce guide permettra d'emprunter l'ensemble des aménagements doux tout en découvrant un patrimoine culturel, faunistique et floristique d'exception.



30 avenue Carnot
91300 Massy
01 803 802 30
contact@europessonne.fr
www.europessonne.fr

REGARDS EN ARRIERE

Anecdotes de la vie municipale passée, suite...

La salubrité des habitations remise en question

Le 15 décembre 1865, la commune ayant engagé d'importants travaux d'assainissement, le maire **Eugène Fosse** demande aux habitants de se mettre en conformité avec les lois de salubrité publique. Le conseil municipal prend la délibération suivante : « *Les maisons doivent être tenues en état de propreté constante, ne pas faire couler les eaux ménagères sur la rue, les écoulements doivent être construits en pavés et régulièrement lavés, ne pas entreposer dans les cours ou sur les rue des matières insalubres ou malodorantes et d'entreposer les fumiers loin des fenêtres.* » Ceci afin d'éviter probablement le retour des épidémies telles que celle de 1832.

De la vigne à Villejust

La publication des bans de vendanges, c'est-à-dire la date et les conditions du début des vendanges, atteste la présence de vignes à Villejust jusqu'en 1867 au moins. En 1862, 1863 et 1864, elles débutent vers le 5 octobre, le 11 septembre en 1865 et le 28 septembre en 1867. Le phylloxera provoquera l'arrêt de la viticulture à Villejust vers 1880. Seuls nous restent de cette activité viticole, le chemin du bois des vignes et le quartier du même nom.

Les Prussiens saccagent la mairie et occupent le village

La Société de Secours Mutuel de Villejust est créée le 2 avril 1870. Le 4 septembre, **Eugène Fosse** jure lors de son installation « *obéissance à la Constitution et à l'Empereur* ». Rapidement, le maire et son adjoint, **Nicolas Lambert** abandonnent la commune devant l'avancée des troupes prussiennes. M. **Fosse** se réfugie à Paris et réside au 12, rue Gozlin dans le 6^{ème} arrondissement. Les Prussiens saccagent la mairie et pillent la population, ici un tonneau de vin, là de la paille comme par exemple chez le curé. Celui-ci, du nom de **Théodule Courtin**, se plaint du vol de 2 sacs de linge dans son grenier, de vins et de liqueurs, de bois de chauffage, de lapins et volailles, de fruits et légumes et enfin de petits mobiliers. Ces « réquisitions » de guerre ont été consignées par l'officier prussien les ayant effectuées dans des billets manuscrits conservés aux archives municipales. La contribution de guerre payée aux Prussiens est de 6500 francs. Les plus gros contribuables de la commune s'en acquittent.

Pour assurer les affaires courantes de la commune, un collectif d'habitants de la Folie-Bessin et Fretay proclame **Louis Dussaux** Maire et **Louis Pouffary** adjoint le 30 septembre 1870. Il est décidé de révoquer le secrétaire de mairie, **Denis Stanislas Sagnard**, pour abandon de poste, celui-ci est alors également l'instituteur en poste à Villejust depuis 1864. Fin octobre 1870, les caisses sont vides, l'argent en espèces sonnantes fait défaut. Le Conseil Municipal déclare (sic) « *...suite à l'absence des plus gros contribuables et la mauvaise volonté de certains...* ». Compte tenu de la dispersion des habitants sur le territoire de la commune, il est décidé d'établir la mairie pendant une courte période dans une salle située à La Poitevine. Le conseil municipal était alors composé de Messieurs : **Goix Jean Julien, Paupe Jules, Vincent, Pouffary, Foy, Legendre, Lirot, Ringuet** et **Dussaux** (maire).

Ouverture de l'école de Fretay en 1882

Le 14 mai 1871, les élus en fuite reviennent et installent comme maire **Louis Félix Canier**, un ingénieur de Paris et propriétaire du château du Bois Courtin, qui assure son mandat jusqu'en novembre 1873 avec son adjoint **Jacques Goix**. Puis, par deux fois consécutives, **Germain Leroy** est élu maire jusqu'à son décès, en novembre 1880. En 1878, le ministère en charge de l'éducation impose au conseil municipal la construction d'école à Fretay (l'actuel Club de l'escapade) (ndlr) contre l'avis de la majorité des habitants de Villejust. Ceux-ci souhaitent voir construire cette école à La Poitevine, point central de la commune. Elle ouvre en 1882 à Fretay, M. **Bertrand** en est l'instituteur jusqu'en 1892.

Un cultivateur établi au bourg de la commune, **Victor Laporte**, assure l'intérim jusqu'au 10 février 1881, jour de l'installation du conseil municipal sous l'égide de **Jean Victor Elie** après 2 tours de scrutin ; c'est également un cultivateur du bourg. Sous son mandat, la **Caisse des Ecoles** est créée le 4 juin 1882.

Le 5 avril 1884, la loi encore en vigueur de nos jours et relative à l'organisation municipale est promulguée. Elle établit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune.

REGARDS EN ARRIERE (SUITE)

Les prémices de la laïcité dans l'éducation et les institutions

Le 18 mai 1884, **Hyppolite Veslin**, un cultivateur de La Poitevine, devient le premier magistrat de la commune. En prémices des difficultés que va rencontrer son successeur lors de l'application de la loi de séparation de l'église et de l'état, il se heurte au curé desservant de Villejust, **Arthur Dély**. Celui-ci se plaint du mauvais entretien de l'église et de son presbytère, mais également de faux en écriture réalisés par le secrétaire en poste et instituteur de la commune, **Léon Loison**. Le curé **Dély** écrit alors : « ... la signature du permis d'inhumer du 21 juin 1884 est d'une grosse écriture et me paraît avoir été faite par une main d'enfant. La signature du permis du 14 mars 1885, me paraît (en comparant cette signature avec le corps de la pièce) avoir été faite par M. LOISON Instituteur de Villejust et Secrétaire de la Mairie. C'est pourquoi j'ai demandé l'assistance du Parquet de Versailles... ».

A suivre ...

Pour « Regards en arrière », Thierry ETIENNE.

JUDO CLUB



Le 1er juin 2013, le club de judo a organisé la cérémonie des remises des grades de ceintures.

Chaque judoka s'est vu remettre son nouveau grade, un tee-shirt au nom du club et une médaille.

A l'issue de cette cérémonie, le club a organisé un barbecue. Merci à tous les judokas et leur parents d'avoir répondu présents.

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé au bon déroulement de cette journée.

Remises grades numéro 2

Cette année 3 invités nous ont fait l'honneur d'être présent:

Charline et **Benjamin** qui s'entraînent avec FLAM

91 (à gauche et à droite)



Vincent qui s'entraîne à Nozay et qui est champion de l'Essonne dans la catégorie benjamin (au centre)

Associations

Pour la parution du **n° 394** les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **30 AOUT 2013**.

Ramassage des encombrants

Vendredi 13 septembre 2013

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet :



Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil – CNI – sacs végétaux 01.69.31.74.40

Affaires générales – Etat civil 01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 10h30 à 12h00
de 13h30 à 17h30
Mercredi : de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence) de 09h00 à 12h00

Affaires scolaires 01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 10h30 à 12h00
de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence) de 09h00 à 12h00
Attention, fermeture le mercredi

Urbanisme 01.69.31.74.46
Ouvert les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur **rendez-vous uniquement le matin** les lundi, mardi, et jeudi

Service technique 01.69.31.74.46
Fax 01.60.14.65.82
Email : contact@mairie-villejust.fr

A votre écoute : le maire, les adjoints et leurs délégations

Serge PLUMERAND

Maire

Henri COGNEVILLE

1^{er} Adjoint – Développement économique, Intercommunalité, Transports

Sylvie ARMAND – BARBAZA

2^e Adjointe – Finances, Affaires scolaires

Michel LECOEUR

3^e Adjoint – Travaux, Voirie

Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND

4^e Adjointe – Jeunesse, Centre de Loisirs

Sauveur CONCORDIA

5^e Adjoint – Environnement, Espaces Verts

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Liliane GASPARIK – DGS – Secrétaire de cabinet– 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr